



Bruxelles, le 23.9.2015  
COM(2015) 490 final

ANNEX 6

**ANNEXE**

*à la*

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU  
CONSEIL EUROPEEN ET AU CONSEIL**

**Gestion de la crise des réfugiés: mesures opérationnelles, budgétaires et juridiques  
immédiates au titre de l'agenda européen en matière de migration**

## ANNEXE VI

### FONDS RÉGIONAL D'AFFECTATION SPÉCIALE DE L'UE EN RÉPONSE À LA CRISE SYRIENNE («FONDS MADAD»)

Les fonds d'affectation spéciale de l'UE sont des instruments qui visent à maximiser l'efficacité, la cohérence, la visibilité, la souplesse et la rapidité de l'assistance et de l'action déployées par l'UE, au moyen de divers instruments financiers, dans différents pays. Ces considérations ont conduit les législateurs européens à modifier le règlement financier de l'UE, lequel autorise désormais la Commission à créer et à gérer des fonds d'affectation spéciale européens. Les avantages d'une telle approche sont les suivants:

- **Efficacité et cohérence:** alors que d'autres fonds d'affectation spéciale existants ont une portée uniquement nationale ou infranationale, le fonds régional d'affectation spéciale de l'UE en réponse à la crise syrienne («fonds Madad») est le seul instrument de financement de l'UE ayant une portée *réellement* régionale qui réponde à une crise régionale. Ce fonds couvre non seulement la Syrie, mais également la Turquie, le Liban, la Jordanie, l'Iraq, l'Égypte et les pays concernés des Balkans occidentaux. L'UE peut, de la sorte, apporter un soutien plus ciblé et cohérent, en évitant une dispersion inefficace qui nuit souvent fortement aux efforts déployés en matière d'aide internationale.
- **Visibilité de l'UE:** le fonds d'affectation spéciale de l'UE, qui est ouvert aux participations des États membres et de parties tierces, améliore sensiblement la visibilité de l'UE et de ses États membres. Cette visibilité fait bien souvent défaut dans le cas des contributions importantes de l'UE aux Nations unies, à la Banque mondiale et à d'autres fonds d'affectation spéciale. En renforçant la visibilité de l'Europe lors d'une crise, le fonds d'affectation spéciale de l'UE confère davantage de poids politique aux États membres et aux institutions de l'UE sur le terrain. Il s'agit d'un important outil de diplomatie publique («drapeau unique») vis-à-vis des bénéficiaires et des autres acteurs.
- **Coordination:** le fonds d'affectation spéciale facilite considérablement l'engagement d'autres parties. Il peut rassembler les contributions provenant du budget de l'UE, des États membres et d'autres donateurs, tant publics que privés, et, de la sorte, renforcer la capacité financière dans l'intérêt de ses bénéficiaires. Sa structure de gouvernance reflète dans une large mesure les contributions qui lui sont apportées. Les donateurs bilatéraux et autres ont leur mot à dire dans la définition de ses priorités<sup>1</sup>.
- **Souplesse:** le fonds d'affectation spéciale combine un large éventail de modalités de financement (subventions, aide budgétaire, coopération déléguée, etc.) adaptées à chaque pays et à chaque secteur. Il peut, à la demande des donateurs et sous réserve de l'approbation de son conseil d'administration, établir des fenêtres de financement distinctes en fonction des besoins, permettant, par exemple, le cloisonnement géographique des financements (par exemple pour la Turquie, un pays donné des Balkans occidentaux, etc.). En outre, à mesure que cette crise sans précédent continue d'évoluer, son conseil d'administration peut orienter le financement entre et parmi les pays beaucoup plus rapidement que ne le permettent les instruments de l'UE réguliers et «préprogrammés».
- **Rapidité:** enfin, le fonds d'affectation spéciale de l'UE garantit une assistance rapide grâce à des procédures d'adjudication et de décaissement accélérées, fondées sur les dispositions du règlement financier de l'UE applicables aux situations de crise. Au lieu d'en passer par d'interminables procédures de passation de marchés et appels à propositions, les partenaires s'engagent directement et proposent des projets de grande envergure qui peuvent être

---

<sup>1</sup> Les décisions relatives aux contributions de l'UE sont adoptées en vertu des règles de «comitologie» énoncées dans les instruments de financement pertinents.

adoptés par le conseil d'administration à tout instant. Des marchés ont déjà été passés pour la quasi-totalité des premiers programmes, adoptés lors de la réunion du conseil d'administration du 29 mai 2015, qui sont en cours d'exécution. La réserve de projets prêts à être financés dès que des fonds seront mis à disposition est de l'ordre de 440 000 000 EUR.

## CONTEXTE:

**Besoins restant à couvrir:** après neuf mois, les fonds débloqués pour répondre aux appels lancés par les Nations unies dans le cadre de la crise des réfugiés syriens ne couvrent que 40 % de la demande. Le déficit de financement global pour 2015 s'élève à quelque 4 000 000 000 EUR: 1 500 000 000 EUR pour couvrir les besoins liés à la résilience sur le long terme, à l'éducation et aux moyens de subsistance et le reste pour répondre aux besoins humanitaires à court terme. L'UE et les États membres devraient combler la moitié de ce déficit (conformément à leur participation «traditionnelle» à l'aide mondiale).

**Financement actuel du fonds d'affectation spéciale de l'UE:** les premières contributions apportées à ce jour par l'UE s'élèvent à 38 000 000 EUR et des réapprovisionnements plus importants sont prévus dans le courant de l'année 2015 et au-delà. L'Italie a contribué à hauteur de 3 000 000 EUR. L'Allemagne s'est engagée à verser 5 000 000 EUR. L'UE se prépare à dégager 100 000 000 EUR supplémentaires d'ici à la fin 2015. La mobilisation en faveur du fonds d'affectation spéciale s'élèvera donc à 150 000 000 EUR environ rien que pour la première année. Eu égard, toutefois, aux besoins sur le terrain et à la réserve impressionnante de projets, qui atteint déjà 440 000 000 EUR, un effort beaucoup plus important est encore attendu.

**Complémentarité avec d'autres actions de l'UE:** dans les pays bénéficiaires, le fonds d'affectation spéciale de l'UE met l'accent sur la résilience sur le long terme, l'éducation et les besoins en termes de moyens de subsistance (tels que l'emploi, l'enseignement et les infrastructures de base), et non sur l'aide humanitaire immédiate (portant sur l'alimentation et l'eau, par exemple). L'aide humanitaire apportée par l'intermédiaire du HCR, du PAM, du CICR et des ONG continue d'être gérée par ECHO et d'être financée de façon bilatérale, mais fait l'objet d'une étroite coordination entre ECHO et le fonds d'affectation spéciale de l'UE.

Les activités du fonds d'affectation spéciale sont très étroitement coordonnées avec d'autres programmes d'aide et mécanismes de mise en commun existants afin d'éviter les doubles emplois et l'exercice d'une concurrence en ce qui concerne l'octroi des fonds, en particulier pour ce qui est du Fonds pour le redressement de la Syrie, qui opère depuis Gaziantep (ville turque située à 60 km d'Alep), du fonds fiduciaire de la Banque mondiale pour le Liban, ainsi que des mécanismes mis en place par la Banque mondiale et les Nations unies en Jordanie. Le fonds d'affectation spéciale aligne également ses décisions sur les orientations fournies par des cadres multilatéraux, comme le plan régional des Nations unies pour les réfugiés et la résilience et les résultats d'autres conférences et forums internationaux (conférences des donateurs organisées au Koweït, G7, etc.).